

LETTRE THEMATIQUE du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Limousin

Numéro 2

**

PROGRAMME REGIONAL D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES DU LIMOUSIN (PRITH)
Rue du buisson 87170 Isle - Tél : 05.55.50.78.12 / Fax : 05.55.01.78.69 – Courriel: prithlimousin@orange.fr / Web : www.prith-limousin.com

Coordination régionale : Jean AUTIER – Fauzia ENNEBET
Coordination départementale Corrèze : Cécilia COMBE – Christian MOREAU
Coordination départementale Creuse : Jacques ROGER – Marina LEBLANC / Coordination départementale Haute-Vienne : Priscille MEQUIN

« Mise à disposition d'un salarié d'une entreprise adaptée dans une autre structure »

◆ LES TEXTES OFFICIELS

La loi du 11 février 2005 a engendré l'entrée dans le milieu ordinaire du travail des entreprises adaptées (EA) anciennement « ateliers protégés ». Ce sont des entreprises qui emploient au moins 80 % de travailleurs handicapés, lesquels peuvent ainsi exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Elles doivent apporter un soutien et un accompagnement du projet professionnel du travailleur et ainsi permettre une valorisation et une promotion au sein de l'entreprise ou vers des entreprises non adaptées du marché du travail. Les EA bénéficient d'aides de l'état.

Le travailleur handicapé en entreprise adaptée reçoit un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'il occupe et de sa qualification par référence aux dispositions réglementaires ou conventionnelles applicables dans la branche d'activité. Depuis le 1er janvier 2006, ce salaire ne peut être inférieur au salaire minimum conventionnel.

Rappel des textes réglementaires du code du travail :

➤ **Article L.8241-1**

Toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main d'œuvre est interdite.

➤ **Article L.8243-1**

Le fait de procéder à une opération de prêt illicite de main-d'oeuvre en méconnaissance des dispositions de l'article L.8241-1, est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 30 000 euros.

La juridiction peut prononcer, en outre, l'interdiction de sous-traiter de la main-d'oeuvre pour une durée de deux à dix ans.

Le fait de méconnaître cette interdiction, directement ou par personne interposée, est puni d'un emprisonnement de douze mois et d'une amende de 12 000 euros.

Dans tous les cas, la juridiction peut ordonner, aux frais de la personne condamnée, l'affichage du jugement aux portes des établissements de l'entreprise et sa publication dans les journaux qu'elle désigne.

➤ **Article D.5213-81**

Le travailleur handicapé employé dans une entreprise adaptée peut, avec son accord et en vue d'une embauche éventuelle, être mis à la disposition d'un autre employeur, dans le cadre du contrat de mise à disposition prévu à l'article [D.5213-84](#). Il continue à ouvrir droit, pour l'entreprise adaptée, à l'aide au poste et à la subvention spécifique prévues à l'article [L.5213-19](#).

Le travailleur handicapé à efficience réduite embauché pour le remplacer peut ouvrir droit à l'aide au poste dans la limite du nombre d'aides au poste fixé par avenant financier.

➤ **Article D.5213-82**

Les conditions de la mise à disposition du travailleur handicapé sont fixées par des contrats écrits que l'organisme gestionnaire de l'entreprise adaptée conclut, d'une part, avec l'employeur utilisateur et, d'autre part, avec le travailleur handicapé.

➤ **Article D.5213-83**

Le contrat de mise à disposition est conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois. Il est soumis au visa de l'inspecteur du travail et donne lieu à une consultation du comité d'entreprise de l'entreprise utilisatrice et de celui de l'entreprise adaptée ou à défaut des délégués du personnel.

➤ **Article D.5213-84**

Le contrat de mise à disposition liant l'organisme gestionnaire à l'employeur utilisateur précise, notamment :

- 1) Le nombre de travailleurs demandés, les qualifications professionnelles requises, le lieu, l'horaire et les caractéristiques particulières des travaux à accomplir ;
- 2) La nature des travaux incompatibles avec certains types de handicaps ;
- 3) Les modalités de rémunération de la prestation de service ;
- 4) Les conditions d'une offre d'embauche.

➤ **Article D.5213-85**

Le contrat liant l'organisme gestionnaire de l'entreprise adaptée avec le travailleur handicapé précise, notamment :

- 1) La qualification professionnelle du salarié ;
- 2) La nature, le lieu, l'horaire et les caractéristiques particulières du travail à accomplir ;
- 3) Les éléments et les modalités de paiement de la rémunération due au salarié ;
- 4) Les conditions d'une offre d'embauche.

➤ **Article D.5213-86**

Le salarié handicapé qui a démissionné d'une entreprise adaptée ou d'un centre de distribution de travail à domicile pour travailler dans une entreprise ordinaire bénéficie, dans le délai d'un an à compter de la rupture de son contrat, de la priorité d'embauche mentionnée à l'article [L.5213-17](#) s'il manifeste le souhait de réintégrer l'entreprise adaptée ou le centre de distribution de travail à domicile. Dans ce cas, l'entreprise adaptée ou le centre de distribution de travail à domicile l'informe de tout emploi disponible compatible avec sa qualification.

➤ **Article L.5213-15**

Le travailleur handicapé employé dans une entreprise adaptée reçoit un salaire fixé compte tenu de l'emploi qu'il occupe et de sa qualification par référence aux dispositions légales ou stipulations conventionnelles applicables dans la branche d'activité.

Ce salaire ne peut être inférieur au salaire minimum de croissance déterminé en application des articles L.3231-1 et suivants.

Le travailleur en entreprise adaptée bénéficie en outre des dispositions prévues au livre III de la troisième partie relatives à l'intéressement, à la participation et à l'épargne salariale.

Les Entreprises Adaptées du Limousin



Liste des entreprises adaptées du Limousin

	STRUCTURE	ADRESSE	TELEPHONE	DIRECTION	EMAIL	ACTIVITE
EA 19	EA A.V.E.H.C	6 route de Boisse – 19370 Chamberet	05 55 98 31 35	Christophe GENIE	atelier.protege.avehc@orange.fr	Blanchisserie et sous traitance
	EA Les Petits Chantiers	6, Bd Léon Blum – 19200 Ussel	05 55 46 32 00	Michel VERGNE	ea.ussel@fondationjacqueschirac.fr	Entretien de bâtiments; entretien ménager, cuisine, espaces verts et forestage
	EA "Jean Beyne"	ZI de Mulatet – 19000 Tulle	05 55 20 47 90	Sébastien NAVES	atelier.tulle@wanadoo.fr	Restauration
	EA ADPEP 19 Ateliers nature	ZI La Glane Lachaud – 19140 Uzerche	05 55 98 41 36	Franck ROCHE	cat.saintbonnet@pep19.org	Travail du bois. Fabrication de palettes. Entretien des espaces verts
	EA du Pays Vert	Avenue du Dr Schweitzer – 19000 Tulle	05 55 20 82 35	Daniel ROCHE	apdpv@wanadoo.fr	Assemblage de pièces mécaniques. Implantation des composants électroniques sur circuits imprimés. Espaces verts.
	EA CASEM 19	Zac Verdier – 19210 Lubersac	05 55 98 98 05	Gwenn-Aël COLLET	casem@casem.fr	Câblage filaire, pieuvres pour le bâtiment. Multi services
	EA "L.I.M.A.R.E.L"	Le Bourg – 19160 Ligniac	05 55 46 00 50	Gérard NUSSAC	limarel.asso@wanadoo.fr	Lingerie. Blanchisserie
	EA "Fromageries Aire de Sully"	15 Route de la Courtine – 19340 Eygurande	05 55 46 17 00	Jean-Marc GIOUX	esat.eygurande@fondationjacqueschirac.fr	Fromagerie
	EA Ateliers du Saillant – Cap services	3, avenue de la Gare – 19240 Allasac	05 55 25 27 88	Aurélié JULAN	assocaps@wanadoo.fr	Agriculture. Espaces verts. Plantes et tisanes.
	EA CASEM Multiservices	Zac Verdier – 19210 Lubersac	05 55 98 98 05	Gwenn-Aël COLLET	casem@casem.fr	Multiservices second œuvre bâtiment.
EA CASEM HEVEA Brive	13 impasse du Tilleul – 19100 Brive	05 55 98 98 05	Gwenn-Aël COLLET	casem@casem.fr	Sous traitance industrielle. Entretien et aménagement espaces verts.	
EA 23	EA "Béton Moulé Creusois"	La Chassagne – Route de Limoges – 23200 Aubusson	05 55 66 69 48	Jacques GOUTERON	bmc23@orange.fr	Menuiserie (intérieur et extérieur). Couture. Produits béton moulé. Prestations diverses (ménage,...).
	CREUS'EA	La Pépinière ZI du Cheix 23300 La Souterraine	05 55 89 87 84	Patrick NADAUD	patrick.nadaud@akeonet.com	Sous-traitance. Conditionnement. Collage. Pliage.
EA 87	EA "APLV"	ZA de la Plaine – 87220 Boisseuil	05 55 30 52 30	Bernard BEAUGRAND et Georges BREGERE	aplv@innov-decor.com	Sous-traitance : sérigraphie (spécialisé dans le décor du verre)
	EA "Aprobois des Feuillardiers"	Route de Châlus – 87230 Les Cars	05 55 39 16 04	Régis MAINGOT	aprobois@aprobois.org	Spécialiste du châtaignier massif. Fabrication de mobiliers urbains et panneaux d'affichages. Fabrication de mobiliers intérieur et extérieur. Conditionnement. Espaces verts.
	EA Sous Traitance Service	Rue Panhard Levassor – ZI Nord – B.P 1516 – 87022 Limoges Cedex 09	05 55 37 78 82	Jean-Claude NICAUD	info@soustraitanceservice.fr	Conditionnement et travail à façon. Electronique. Câblage, brasage, montage. Papeterie.
	EA La Feuillade	Rue Panhard Levassor – ZI Nord – B.P 1566 – 87022 Limoges Cedex 09	05 55 37 86 47	Jean-Claude NICAUD	contact@atelierslafeuillade.com	Papeterie : massicotage, pliage, rainage, agrafage, collage, encartage. Réparation de palettes.
	EA Domaine de la Fontaine	Le Bourg – 87240 St Laurent Les Eglises	05 55 56 32 36	Daniel BOUDET	araisl@wanadoo.fr	Espaces verts. Restauration. Traiteur
	EA APAJH Services 87	Route Départementale 20 – Mallevalle – 87430 Verneuil Sur Vienne	05 55 48 06 97	Isabelle ROUDIL	contact.apajh@orange.fr	Blanchisserie. Travaux de couture. Repassage. Mise à disposition de personnel dans les entreprises du milieu ordinaire.
	EA CDTPi	18-20 avenue des Bayles – 87170 Isle	05 55 49 10 00	Bernard CASIMIR	cdtpi.adm@wanadoo.fr	Espaces verts.
	EA APIIC	Peyranche 87210 Oradour St-Genest	05 55 60 61 02	Jacques LOISILLIER	jl@aibm.org contact@apiic.info	Réalisation et hébergement de sites internet. Développement de logiciels. Vente et réparation de matériels informatiques.
	EA A.P.I	Lieu Dit "Chez Gondat" – 87300 St Martial sur Isop	05 55 60 31 32	Françoise GONCET	ea.isop@yahoo.fr	Atelier de production en imprimerie tous travaux. Pliage, collage, ensachage.
	EA IDEA Limousin	ZA La Plaine – 87220 Boisseuil	05 55 30 52 30	Bernard BEAUGRAND	idea@innov-decor.com	Démantèlement des déchets d'équipement électrique, électronique. Sous traitance.
	EA AVEC 3N	2 rue Antoine de Saint Exupéry – 87350 Panazol	05 55 31 98 54	Nadine NADAUD	nadaud.nadine@wanadoo.fr	Sous traitance industrielle.
	EA Les jardins FOUGERAS	Les Papillons Blancs – Rue de Fougeras – 87280 Limoges Beaubreuil	05 55 35 49 50	Benoît FEIX	esat@papillonsblancs87.fr	Espaces verts